

1. *Débitrice*: **Bureau genevois d'adresses et de publicité (BGA)**, rue Veyrot 3, 1217 Meyrin
2. *Date de la négociation*: 21.09.2004
3. *Lieu des négociations*: 1211 Genève  
*Indication*: Le lieu et l'heure des négociations seront publiés. Il convient de signaler aux créanciers qu'ils peuvent exprimer leurs objections concernant le concordat aux cours de ces négociations.
4. *Remarques*: Le Tribunal de Première Instance, sis à Genève, Palais de Justice, Place du Bourg-de-Four 1, Salle B1, 2e cour, rez-de-chaussée, statuera en audience publique le mardi 21 septembre 2004 à 14 heures 30, sur l'homologation du concordat proposé par Bureau genevois d'adresses et de publicité (BGA), rue Veyrot 3, 1217 Meyrin, élisant domicile en l'Etude de Me Guy Vermeil, avocat, Grand'Rue 25, case postale 5560, 1211 Genève 11.  
Les opposants peuvent se présenter à cette audience pour faire valoir leurs moyens.  
  
Tribunal de première Instance de Genève  
1211 Genève 3  
  
(02430488)